

Paris, le 5 mars 2024

La FCA réagit à l'adhésion des groupements d'indépendants le Mouvement E.Leclerc et le Groupement Les Mousquetaires à la fédération du commerce et de la distribution pour les dossiers spécifiques à leur secteur

Deux adhérents importants et historiques de la FCA ont choisi d'intensifier leur implication dans les organisations professionnelles et de rejoindre une grande fédération représentative du secteur de la grande distribution. Cela répond aux enjeux forts de leur secteur et notamment à l'approche d'une énième loi EGALIM.

La FCA prend acte de cette adhésion et se félicite du soutien confirmé en parallèle de ces grands acteurs à l'égard de la FCA, leur fédération historique de statut, à laquelle ils continueront d'adhérer sur le long terme, hors collègue alimentaire. Ils auront à cœur de poursuivre la mission de défense des groupements d'indépendants, aux côtés de tous les groupements membres de plus de trente secteurs d'activité différents.

E.Leclerc et le Groupement les Mousquetaires sont en effet les témoins incontestés de la pertinence et de la performance du commerce coopératif et associé, un modèle résolument d'avenir pour les indépendants en recherche de performance et de sens.

UN CHOIX ATTENDU...

La plupart des groupements membres de la FCA sont également membres d'une fédération sectorielle : parfumerie, bricolage, hôtellerie, bijouterie, jouet, sport, etc.

Le choix de ces grands acteurs de rejoindre la FCD s'inscrit ainsi dans le sens de l'histoire et répond à des enjeux particulièrement prégnants en matière alimentaire : la prochaine loi EGALIM 4 en constituant une illustration évidente et requérant de pouvoir parler d'une seule voix pour un même secteur d'activité.

LA COMPLEMENTARITE DE LA FCA...

La FCA assure, depuis plus de 60 ans, la défense et la promotion du modèle des groupements de commerce coopératif et associé. Elle a par exemple appelé le ministre de l'économie dans son dernier communiqué du 19 février à mieux faire connaître le modèle du groupement coopératif, qui est à la fois un champion de la simplification et des coûts maîtrisés.

Alors que le Ministre de l'Economie avait annoncé un plan d'économie de 10 milliards d'euros pour les services de l'Etat et engagera prochainement un nouveau chantier législatif afin de simplifier la vie des entreprises (projet de loi simplification-Pacte 2), la FCA a en effet invité le Ministre à s'inspirer des facteurs clés qui font le succès des groupements coopératifs : il convient d'encore mieux faire connaître ce modèle d'intérêt général... parce que la simplification pour les chefs d'entreprise commence par le choix du bon modèle.

Autre illustration : le lancement par la FCA avec L'Express de la Franchise et du Commerce Associé du 1^{er} E-Salon du Commerce associé et de la franchise ce jeudi 7 mars 2024. Pour en savoir plus et s'inscrire, c'est ici : <https://lexpress-franchise.fr/e-salon>

TRENTE SECTEURS, UN MODELE : LE COMMERCE COOPERATIF ET ASSOCIE

Quel est point commun entre E.Leclerc, JouéClub, Intersport, Optic 2000, Intermarché, Orpi, Bigmat, Gedimat, Krys, Atol, Giropharm, Giphar, Julien d'Orcel, et tant d'autres ?

Ce sont tous des groupements de commerce coopératif et associé, des groupements où les indépendants sont aux commandes ! Quel que soit leur secteur d'activité, l'enseigne, la marque, ces groupements répondent à des modes de fonctionnement similaire, affrontent les mêmes enjeux. Ils relèvent au quotidien de nombreux défis de gouvernance, d'implication et de solidarité. Ils recherchent les coûts maîtrisés et la performance de leurs adhérents. Ils partagent le même attrait pour une aventure humaine et collective qui fait sens. Ils appartiennent tous à la même grande famille d'un modèle d'entreprise qui permet à ces entrepreneurs de faire du commerce autrement.

La carte d'identité du Commerce Coopératif et Associé 2023



Le Commerce Coopératif et Associé est le leader du commerce indépendant en France. Cette forme de commerce en réseau (points de vente, services, etc.) permet à des entrepreneurs indépendants de se regrouper et de mutualiser leurs moyens et leurs savoir-faire dans le but de mettre en place des actions et des outils communs. Propriétaires de leurs affaires ainsi que de leur réseau/enseigne, les chefs d'entreprise du Commerce Coopératif et Associé en sont les acteurs et les décideurs. En grande majorité, ces groupements sont organisés sous forme coopérative.

La Fédération du Commerce Coopératif et Associé (FCA) est l'instance représentative du Commerce Coopératif et Associé en France. Elle a pour mission de représenter, de développer et de promouvoir les groupements de commerçants, notamment auprès des pouvoirs publics. La FCA conseille ses adhérents, leur permet de développer des échanges d'expériences inter-groupements et accompagne également les réseaux/enseignes en création.
En savoir plus : <https://www.commerce-associe.fr/>

CONTACT PRESSE :

Olivier Urrutia // Délégué général // tél : 06 64 62 02 39// mail : ourrutia@fca-commerce-associe.fr